



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 24 JUILLET 2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- En exercice :	11
- Présents :	09
- Pris part à la délibération :	11

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme Tifanny BEURIER, maire de la commune.

Date de la Convocation : 17/07/2026

Date d'affichage : 17/07/2026

Secrétaire de séance :

Mme Lydie GAUTHÉ

Présents : Mme Tifanny BEURIER, M. Quentin DROMARD, Mme Aurélie GELOT, M. Nicolas PERRODIN, M. Kevin BEURIER, M. Vianney GAUBERT, Mme Lydie GAUTHÉ, Mme Émilie L'HUILLIER, Mme Pascale POIRIER,

Excusés : Mme Élodie ZANTMAN, pouvoir donné à M. Nicolas PERRODIN, M. Patrick BORDIAUX, pouvoir donné à Mme Tifanny BEURIER

Désignation du Secrétaire de séance :

Mme Lydie GAUTHÉ,

Vote à main levée

Adopté : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/06/2026

Le conseil valide le compte rendu du précédent conseil sous réserve de la modification d'apporter le nom de Florian FRANCK-NEUMANN à la liste pour la commission des impôts fonciers du fait qu'il avait accepté d'en faire partie. Pour cet oubli le nécessaire a été fait auprès du service concerné celui-ci propose d'annuler de remplacer la délibération n° 22 / 2026.

Vote à main levée

Adopté : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

01 – Approbation des heures supplémentaires et de leur compensation pour les agents

Sur présentation des documents par Mme Aurélie GELOT, il est précisé qu'une distinction doit être opérée entre les heures supplémentaires et les heures complémentaires :

- Les heures supplémentaires concerneront exclusivement M. Jean-Paul BLOND, s'agissant du seul agent employé à temps complet.
- Ces heures revêtiront un caractère strictement exceptionnel et devront impérativement faire l'objet d'une validation préalable de la hiérarchie.

L'assemblée délibère également sur les modalités de compensation de ces heures, qui pourront, au choix et en concertation avec l'agent concerné, être rémunérées ou converties en repos compensateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte**, à l'unanimité le mode de compensation.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

02 – Autorisation de contacter sur le téléphone personnel les agents

Sur le fondement d'un préambule présenté par Mme Aurélie GELOT (modèle issu du Centre de Gestion), il est rappelé le principe fondamental du droit à la déconnexion des agents. Dans ce cadre, toute communication professionnelle sur les téléphones personnels (appels, SMS, WhatsApp) doit impérativement respecter ce droit ainsi que les périodes de congés.

Concernant les modalités pratiques :

- M. Jean-Paul BLOND (agent technique) disposera d'un téléphone professionnel. M. Quentin DROMARD en sera également doté, l'attribution définitive étant en attente de l'activation de sa carte SIM.
- Pour Mme Sandra DELACROIX (secrétaire de mairie) et Mme Carole PERRON (agent technique), qui ne disposent pas d'équipement professionnel, un accord individuel d'autorisation de contact sur leur téléphone personnel leur sera proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'autorisation de contacter sur le téléphone personnel les agents concernés.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

03 – Tarif location matériel communal

Considérant les sollicitations croissantes de la part des administrés pour la location de mobilier municipal (table et banc), la municipalité a décidé de formaliser et de cadrer ce service. La location s'effectue sous forme de lot indissociable :

- 1 lot correspondant à 1 table et 2 bancs pour une location de vendredi au lundi.

Bénéficiaires	A retire sur place	Avec livraison
Habitants de Morey	2,50 € / lot	5 € / lot
Habitants hors commune	5 € / lot	10 € / lot

La livraison se fera uniquement pour les communes limitrophes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide**, à l'unanimité les différentes conditions pour la location du matériel communal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

04 – Ambroisie : nommer deux référents

Des documents d'information ont été mis à disposition afin d'identifier la plante concernée, de suivre sa prolifération, de connaître les mesures de prévention à appliquer et de disposer des contacts utiles en cas de signalement sur la commune.

Concernant la désignation des référents communaux :

- Il sera proposé en premier lieu à M. Bruno PETIT et M. Florian FRANCK-NEUMANN d'assurer cette mission.
- En cas de refus, la proposition sera soumise à M. Jean-Paul BLOND, sous réserve que cela ne représente pas une charge de travail supplémentaire pour lui. Il demeure toutefois une ressource clé pour l'observation du territoire.
- M. Nicolas se propose quant à lui en dernier recours si nécessaire.

Aucune délibération ni vote n'ont eu lieu ce jour, l'ensemble étant suspendu à la validation préalable des référents.

05 – Produits certibiocide

Mme Le Maire a pris renseignement sur cette certification, il s'avère que la commune n'est pas concernée par cette certification.

06 – Établissement public foncier Doubs BFC et délégation au maire

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un courrier électronique émanant de l'EPF en date du 18 mars 2026, relatif à une demande anticipée de délégation au Maire en matière de projets immobiliers sur le territoire et de traitement des bâtiments abandonnés (notamment concernant le droit de préemption et de priorité). Compte tenu de l'interposition de la CUCM (Communauté Urbaine Creusot Montceau) entre l'EPF et la commune, Mme le Maire se chargera de prendre contact avec un représentant de la CUCM afin d'échanger sur le fonctionnement opérationnel lié à ces biens.

Par ailleurs, la municipalité a été informée de l'existence d'un bien laissé à l'abandon au hameau de Fangey-le-Haut. Ce dossier sera réexaminé ultérieurement, des investigations approfondies étant nécessaires pour déterminer le statut juridique du bien (vérification de la régularité du paiement des impôts fonciers par les successeurs ou constatation d'un abandon effectif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **n'approuve pas**, la demande anticipée de délégation au Maire concernant les projets immobiliers et les bâtiments abandonnés (droits de préemption et de priorité).

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 0 pour, 11 contre, 0 abstention

07 – Festivité du 15 août 2026 : délibération

Pas de délibérations lors de ce Conseil Municipal, car une réunion avec les bénévoles aura lieu le samedi 25 juillet à 11h en mairie.

Information du maire

- La deuxième adjointe Aurélie GELOT a reçu en mairie un nouveau couple d'habitant afin de les accueillir, faire connaissance accompagner de Mme le Maire et de la secrétaire de mairie.
- Pascale POIRIER demande s'il est possible de faire un point en septembre sur les contrats des agents.

- 15 août 2026 : Mme le Maire informe qu'après étude du budget la proposition du repas froid a été retenu.

Mme le Maire en concertation avec la 2^{ème} et 3^{ème} adjoints (lors de leurs réunions de travail hebdomadaire) informe à l'ensemble du Conseil Municipal que les festivités du 15 août ne seront maintenues en consultation avec l'ensemble des élus et sous couvert que les conditions climatiques et mise ne place d'outils sécuritaires soient suffisant liés aux risques.

Elle indique également qu'elle prendra contact avec la préfecture locale avant de prendre toute décision.

Questions diverses

- Sans objet

Séance levée à 21 h 18

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 4 septembre 2026 à 19 h en Mairie.